

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B423-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B423

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Autorisation de signer un avenant à la convention conclue entre la CPA et le Crédit Foncier

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_04

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Équilibre social de l'habitat – Autorisation de signer un avenant à la convention conclue entre la CPA et le Crédit Foncier
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accèsion à la propriété maîtrisée, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une aide pouvant atteindre 4 000€ maximum, sous la forme d'un prêt bonifié, en partenariat avec le réseau bancaire. Ce dispositif, redynamisé, permet de proposer désormais un prêt de 25 000€ sur 12 ans.

Il s'agit dans ce rapport, de passer un avenant à la convention avec le Crédit Foncier, signée le 16 octobre 2012, permettant ainsi la mise en œuvre de ce nouveau prêt bonifié.

Exposé des motifs :

Le soutien à l'accèsion maîtrisée à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, la Communauté du Pays d'Aix s'est donné comme objectif la production d'environ 700 logements en accession maîtrisée par an, dont 150 pourraient être réalisés dans le cadre de projets faisant intervenir le dispositif du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+).

Ceci correspond ainsi à une enveloppe maximale de 600 000€ par an, que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation.

Afin de répondre à cet objectif, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une aide plafonnée à **4 000 €** (délibération n°2012_A118 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012), versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié ». Ce dernier a connu récemment une redynamisation et atteint désormais le montant de 25 000€ sur 12 ans (délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014).

Le prêt « bonifié » est mis en œuvre en partenariat avec le Crédit Foncier, par le biais d'une convention qui a été signée le 16 octobre 2012. Le montant du prêt ayant changé, il s'agit dans ce rapport de passer un avenant à la convention initiale.

La Communauté du Pays d'Aix souhaite par ailleurs développer son partenariat à l'ensemble du réseau bancaire, afin de pouvoir proposer plus largement son dispositif d'aide à l'accession.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ;

VU la délibération n°2005_A222 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 approuvant le Plan Local de l'Habitat (PLH);

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;

VU la délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative à la définition de nouvelles modalités pour l'aide directe à l'accession et pour le prêt bonifié mis en place par la CPA,

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 23 octobre 2014,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention conclue entre la CPA et le Crédit Foncier de France ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 73 – 20422 des** subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accession à la propriété) qui présente les crédits nécessaires.

**Avenant 2014-01 à la convention pour la mise en œuvre du prêt
Foncier Duo collectivité locale signée le 16 octobre 2012
Crédit Foncier de France – Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en qualité de Vice-Président délégué à l'Habitat, équilibre social de l'habitat, programme local de l'habitat et renouvellement urbain.

et

Le Crédit Foncier de France, représenté par Monsieur Philippe PETIOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Il a été convenu ce qui suit :

Objet de l'avenant à la convention pour la mise en œuvre du prêt Foncier Duo collectivité locale signée le 16 octobre 2012 :

Cet avenant a pour objet de modifier :

- **L'article 5.1**, Le Prêt Bonifié.

Il s'agira d'un crédit amortissable d'un montant maximum de 25.000 € sur 12 ans.

Le taux d'intérêt sera de 0% l'an

- **L'annexe 1** (délibération n°2014_A215 Conseil communautaire du 14.10.2014).

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en deux exemplaires à Aix en Provence,

Le

Le Vice-Président Délégué,

Le Directeur Général Délégué,
du Crédit Foncier

Jean-Claude FERAUD

Philippe PETIOT

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Autorisation de signer un avenant à la convention conclue entre la CPA et le Crédit Foncier

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014